

SEANCE DU 14 MARS 2008

L'an deux mil huit, le quatorze mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de GREVILLE HAGUE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 09 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix mars deux mille huit, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales.

Etaient présents Mmes et Mrs Les conseillers Municipaux :

Yves-Marie BONNISSANT, Claude WITTEMBERG, Catherine JOLY, Christelle HELYE, Yves SIMON, Marie-Line CRESTEY, Hubert DUBOST, Adrien DUMONCEL, Grégory GRISEL, Claude TOLMER, Didier LE BEL, Noëlle YVER, Christine CARNET, Michel NORAZ, Clarisse LAVENU.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves-Marie BONNISSANT, Maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux Mesdames et Messieurs Yves-Marie BONNISSANT, Claude WITTEMBERG, Catherine JOLY, Christelle HELYE, Yves SIMON, Marie Line CRESTEY, Hubert DUBOST, Adrien DUMONCEL, Grégory GRISEL, Claude TOLMER, Didier LE BEL, Noëlle YVER, Christine CARNET, Michel NORAZ, Clarisse LAVENU.

Monsieur Michel NORAZ, le doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie Line CRESTEY

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Constitution du bureau de vote

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Christelle HELYE et Christine CARNET.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code.

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles du code des collectivités territoriales	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15

Ont obtenu :

BONNISSANT Yves-Marie	15
-----------------------	----

Monsieur Yves-Marie BONNISSANT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Yves-Marie BONNISSANT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DES ADJOINTS

NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Yves-Marie BONNISSANT élu maire, le conseil a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-7 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à TROIS le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles du code des collectivités territoriales	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. Hubert DUBOST	13
M. Catherine JOLY	1

Monsieur Hubert DUBOST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Second Adjoint.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles du code des collectivités territoriales	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

M Didier LE BEL	7
M Claude TOLMER	5
M Claude WITTEMBERG	1

Monsieur Didier LE BEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Second Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles du code des collectivités territoriales	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

M Grégory GRISEL	12
M Yves SIMON	1

Monsieur Grégory GRISEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 1977 modifié portant la création du district de la Hague

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2001 modifié prononçant la transformation du District de la Hague en communauté de communes de La Hague

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner **trois délégués** titulaires de la commune auprès de La Communauté de Communes de la Hague

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

ELECTION DU PREMIER DELEGUE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles du code des collectivités territoriales	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

BONNISSENT Yves-Marie	15
-----------------------	----

M Yves-Marie BONNISSENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué et a été immédiatement installé.

Yves-Marie BONNISSENT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU DEUXIEME DELEGUE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles du code des collectivités territoriales	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

DUBOST Hubert	12
WITTEMBERG Claude	2

M Hubert DUBOST ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué et a été immédiatement installé.

Hubert DUBOST a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU TROISIEME DELEGUE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles du code des collectivités territoriales	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

WITTEMBERG Claude	14
-------------------	----

Claude WITTEMBERG ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué et a été immédiatement installé.

Claude WITTEMBERG a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

La présente délibération sera transmise au président de l'EPCI de La Communauté de Communes de la Hague.

Nombre de membres du conseil municipal : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation 10/03/2008

Date d'affichage 10/03/2008

NOM	SIGNATURE
BONNISSANT Yves-Marie	
DUBOST Hubert	
LE BEL Didier	
GRISEL Grégory	
WITTEMBERG Claude	
JOLY Catherine	
HELYE Christelle	
SIMON Yves	
CRESTEY Marie-Line	
DUMONCEL Adrien	
TOLMER Claude	
YVER Noëlle	
CARNET Christine	
NORAZ Michel	
LAVENU Clarisse	